

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002

VALABLE jusqu'au 30 juin 2008

N° 11057-03/A/1

Délivré en extension au procès verbal d'origine n°11057-03

MATERIAU PRESENTE PAR : SIHL Bern AG
Belligenstrasse 93
3900 BERN 22
SUISSE

REFERENCE COMMERCIALE : 9035 – Multitec Non Woven Paper 80 M1 matt 3854

DESCRIPTION SOMMAIRE : Non tissé composé de fibres (30% de cellulose naturelle, 18% de polyester, 14% de verre imprégnées de 20% de liant acrylique acétate de vinyle) ignifugées
Masse surfacique : 88 g /m²
Epaisseur : 0,243 mm
Coloris présenté : blanc

NATURE DES ESSAIS : Essai au brûleur électrique avant et après essai de vieillissement accéléré pour matériau non lavable non nettoyable à sec

CLASSEMENT : M1

DURABILITE DU CLASSEMENT : **non limitée.**

Compte tenu des critères résultant des essais décrit dans le rapport d'essai annexé n° : 11057-03

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Au Bouchet, le 28 juillet 2005

Chef du Laboratoire
"Essais au Feu"
M. WERSCHINE



Responsable de l'essai

D. DI EGIDIO



Nota : sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.